



CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE Académie de DIJON – Session d'examens 2018

La circulaire n° 2017-058 du 4-4-17 rappelle que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve.

Le certificat est à transmettre dans les 48h qui suivent sa prescription.

Je, soussigné (e) docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour l'élève né(e) le et avoir constaté que son état de santé entraîne :

UNE APTITUDE PARTIELLE à la pratique physique du au inclus

▷ Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique : → Remplir
le plus précisément possible ce certificat permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer un enseignement adapté (augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu...), favorisant ainsi l'intégration de l'élève dans le groupe et valorisant sa participation à l'EPS en toutes circonstances.

<input type="checkbox"/> Marcher	<input type="checkbox"/> Courir	<input type="checkbox"/> Nager	<input type="checkbox"/> Sauter	<input type="checkbox"/> Porter	<input type="checkbox"/> Lever	<input type="checkbox"/> Lancer
<input type="checkbox"/> Grimper	<input type="checkbox"/> Lutter	<input type="checkbox"/> Se renverser				
Mobiliser les parties du corps suivantes :			<input type="checkbox"/> Bras	<input type="checkbox"/> Dos	<input type="checkbox"/> Tête	<input type="checkbox"/> Jambes
Précisions :						
Nombre de cases cochées (en lettres) :						

▷ Faire des efforts :

<input type="checkbox"/> brefs et intenses	<input type="checkbox"/> modérés (durée limitée à)	<input type="checkbox"/> de faible intensité
Arrêt ponctuel de l'activité au signe	<input type="checkbox"/> d'essoufflement	<input type="checkbox"/> de fatigue
<input type="checkbox"/> de douleur		
Précisions :		
Nombre de cases cochées (en lettres) :		

▷ Indiquer d'autres aménagements souhaitables :

<input type="checkbox"/> liés aux conditions climatiques	<input type="checkbox"/> permettant un allègement du corps			
<input type="checkbox"/> limitant les déplacements et/ou changements de direction				
<input type="checkbox"/> ne sollicitant pas certaines articulations (précisez) :				
Pour s'adapter à des troubles	<input type="checkbox"/> de l'équilibre	<input type="checkbox"/> de la coordination	<input type="checkbox"/> de la concentration	<input type="checkbox"/> autre
Pour gérer	<input type="checkbox"/> le temps	<input type="checkbox"/> l'espace	<input type="checkbox"/> les consignes	<input type="checkbox"/> les interactions sociales
Précisions :				
Nombre de cases cochées (en lettres) :				

UNE INAPTITUDE TOTALE à la pratique physique du au inclus

A l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la pratique de l'EPS.

▷ Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en absence de pratique physique possible :

<input type="checkbox"/> arbitrer	<input type="checkbox"/> juger	<input type="checkbox"/> observer	<input type="checkbox"/> aider à l'organisation	<input type="checkbox"/> autre(s) :
Nombre de cases cochées :				

Fait à, le

Cachet et signature du médecin

GESTION des APTITUDES PARTIELLES

FICHE NAVETTE E.P.S

1. L'élève rencontre le professeur E.P.S qui initie la fiche navette

L'objet de cet entretien doit permettre à l'enseignant de faire des propositions de pratiques adaptées, dans le cadre des leçons EPS de la classe ou bien grâce à d'autres aménagements. Il conviendra d'agrafer le certificat initial à la fiche navette (ou d'imprimer la fiche navette au verso du certificat médical).

APSA support de l'EPS	Aménagements éventuels proposés

Le : NOM et signature du Professeur

Tampon de l'établissement

2. la fiche navette est transmise au médecin

- a. au médecin traitant par l'intermédiaire de l'élève qui doit retourner le voir (1)
- b. au médecin de l'Education Nationale par l'intermédiaire de l'infirmière (1)

(1) rayer la mention inutile

3. l'élève rencontre le médecin

L'objet de cette visite doit permettre au médecin de renseigner le certificat médical figurant au verso de façon à donner à l'enseignant d'EPS toutes les indications utiles pour une adaptation de l'enseignement.

4. la fiche navette revient au Professeur d'EPS

Dans l'attente du retour de la fiche navette et d'un nouveau certificat médical, le certificat médical initial reste valable.

Chaque établissement doit réfléchir aux mesures à prendre afin que l'information circule bien et que soient destinataires de cette fiche : le professeur EPS, le médecin de l'Education nationale, l'infirmière, l'élève majeur ou les parents.